

MARS 2019

# LE GLOBAL COMPACT

# 1'23

\* Pour 1 minute  
23 d'information  
responsable et  
sociétale

## L'ADHÉSION AU GLOBAL COMPACT

Appelé en français Pacte Mondial, le Global Compact a été lancé en janvier 2000, lors du Forum Economique Mondial de Davos par Kofi Annan, le secrétaire général des Nations Unies.

Le Global Compact a pour ambition d'unir la force des marchés à l'autorité des idéaux individuels afin de responsabiliser les entreprises. Il propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, auquel peuvent adhérer les entreprises mais aussi les organisations professionnelles et syndicales.

Cet engagement s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux Normes Internationales du Travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Depuis 2005, les adhérents doivent soumettre à l'organisation des «Communications de Progrès» (COP), pour prouver qu'ils ont bien une politique de mise en œuvre des principes du Global Compact. Si ce n'est pas le cas, ils sont classés dans la catégorie des inactifs.

Depuis 2015, les entreprises sont vivement invitées, afin d'insister sur leur implication à une responsabilité partagée, à intégrer les ODD dans leur stratégie de développement.



DROITS DE L'HOMME

NORMES INTERNATIONALES  
DU TRAVAIL

ENVIRONNEMENT

LUTTE CONTRE LA  
CORRUPTION

2000

Apparition du Pacte Mondial  
des Nations Unies

2004

City One s'engage

2005

Obligation de rédaction  
annuelle des COP

2015

Intégration des ODD par le  
Global Compact

2018

Première intégration des ODD  
dans la COP City One

### ODD ? What does it mean ?

En 2015, les Nations Unies ont solennellement adopté 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 169 cibles, ainsi que la feuille de route pour les atteindre : l'Agenda 2030.

Succédant aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD, 2000-2015), les ODD visent à orienter les flux d'aide au développement et les politiques publiques dans le but d'en finir avec la pauvreté, la faim, les discriminations, les inégalités et les dégradations environnementales.

La même année, deux accords internationaux majeurs furent également signés par les gouvernements du monde : le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et l'Accord de Paris sur le climat.

Point commun de ces trois accords : ils confient explicitement un rôle majeur aux entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs et ne limitent plus la responsabilité d'un développement durable aux Etats.

CITY ONE ADHERE AUX PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT DEPUIS 2004 ET PREND EN COMPTE LES ODD DANS SA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DEPUIS 2018.

Un de ces engagements vous paraît particulièrement important ? Quelques actions vous tiendraient à cœur ?  
Vous souhaitez des informations complémentaires ? N'hésitez pas à nous écrire : [bonnesidees@cityone.fr](mailto:bonnesidees@cityone.fr)